



MISSION  
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 7 juin 2023

## Le préfet de la Région Guadeloupe, Prism'emploi Guadeloupe, l'Association Régionale des Missions Locales Antilles Guyane, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en Guadeloupe

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de Guadeloupe, l'État, représentée par le préfet de la région Guadeloupe, l'Association Régionale des Missions Locales Antilles Guyane (ARML), AKTO, Prism'emploi Guadeloupe, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 5 juin 2023 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région.

**Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.**

Le 5 juin, les représentants de l'État, de l'ARML Antilles Guyane, de Prism'emploi Guadeloupe, d'AKTO, du FPETT et du FASTT, ont signé un accord-cadre régional, en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales. Cet accord constitue la déclinaison en Guadeloupe de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre L'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT.

La démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

## **Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

L'État, l'UNML, et Prism'emploi, engagé avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

*« La signature de cette convention est une excellente nouvelle pour la jeune génération de Guadeloupe. L'ensemble des partenaires se mobilise pour offrir aux jeunes guadeloupéens un accompagnement adapté pour développer leur parcours professionnel. Nous nous réjouissons du déploiement en Guadeloupe de la démarche Mission Jeunes, accompagné des opérateurs de la branche du travail temporaire et espérons que cette collaboration sera efficace et durable »* commente **Claudie Vetro, présidente de l'Association régionale des missions locales Antilles Guyane.**

*« L'intérim constitue un véritable tremplin professionnel qui permet aux jeunes de découvrir des métiers et de renforcer leur employabilité. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et en compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable »* déclare **Ena Romney, Présidente de Prism'emploi Guadeloupe.**

*« Opérateur de compétences de la branche du Travail Temporaire, nous allons œuvrer au déploiement du plan d'action préalablement défini par l'ensemble des parties prenantes de cette convention. Notre objectif : professionnaliser nos jeunes guadeloupéens relevant des Missions Locales pour leur permettre une insertion professionnelle durable »* déclare **Valérie Seguin, Directrice Régionale d'AKTO Guyane, Guadeloupe et îles du Nord.**

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire. Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

### Chiffres clés de l'intérim en Guadeloupe

- 30 agences d'emploi sur le territoire en décembre 2022
- 1816 ETP en mars 2023 (-13,1% par rapport à mars 2022)

### Chiffres clés des missions locales Antilles Guyane

- 6 missions locales aux Antilles Guyane
- 85 points d'accueil des jeunes
- 28 400 jeunes accompagnés dont 10 500 en PACEA
- Près de 50 000 jeunes en contact avec les missions locales
- 314 salariés



*De gauche à droite : Ena Romney, Présidente Prism'Emploi Guadeloupe, Valerie Seguin, Directrice AKTO Guadeloupe, Christian Balin, Directeur du Pole 3 E – DEETS, Claudie Vetro, Présidente ARML Antilles Guyane, Catherine Chomereau-Lamotte, Directrice Mission Locale Guadeloupe.*

### **Contact presse :**

**Dylan JULLIAN** - [dylan.jullian@omnicomprgroup.com](mailto:dylan.jullian@omnicomprgroup.com) - 06.18.89.56.73

**Pierre LOSTANLEN** - [pierre.lostanlen@omnicomprgroup.com](mailto:pierre.lostanlen@omnicomprgroup.com) - 06.77.79.18.89

**Justine ICARD - FPETT** - [justine.icard@outlook.fr](mailto:justine.icard@outlook.fr) - 06.22.47.43.49

### **À propos de Prism'emploi :**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

[www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - @Prismemploi

### **À propos d'AKTO :**

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2

OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### **À propos de l'Association régionale des Missions Locales Antilles Guyane**

L'association régionale des Missions Locales Antilles Guyane a pour objet la mise en œuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes en Martinique, Guadeloupe, à Saint Martin et en Guyane. Elle outille les Missions locales pour la mise en œuvre des dispositifs publics comme le PACEA et le CEJ.

### **À propos du FPETT**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

### **À propos du FASTT**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. [www.fastt.org](http://www.fastt.org)